

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 novembre 2009  
(convocation du 16 novembre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Novembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BENOIT Jean Jacques à M. MOULINIER Maxime à cpter de 10 h 00  
Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. LABARDIN Michel  
Mme. FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic  
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick à cpter de 10 h 45  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. FELTESSE Vincent  
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à cpter de 11 h 00  
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude à cpter de 10 h 55  
M. SEUROT Bernard à M. BRON Jean-Charles à cpter de 10 h 10  
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BRUGERE Nicolas  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan

Mlle. DELTIMPLE Nathalie à Mlle. EL KHADIR Samira  
M. DUBOS Gérard à M. CHARRIER Alain  
M. DUCASSOU Dominique à M. DUPOUY Alain  
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. PALAU Jean-Charles à Mme. PARCELIER Muriel  
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne  
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques  
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda à cpter de 11 h 10  
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00  
puis à cpter de 12 h 00  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain  
Mme. WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

#### **EXCUSE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**MERIGNAC - ZAC "Centre Ville" - Ilot 4**

- Acquisition à l'Association Syndicale du Parc Mérignac Ville des parcelles BC  
413p et BC 537p**  
 **Décision - Autorisation**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2006/0755 en date du 27 octobre 2006, le dossier de création/réalisation de la ZAC "centre ville" de Mérignac a été approuvé par le conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Par délibération n°2007/0848 du 23 novembre 2007, BMA a été désigné par le Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux en tant qu'aménageur de la ZAC "centre ville" de Mérignac.

Dans le cadre de ses missions, le concessionnaire est notamment chargé d'acquérir les terrains auprès de la Communauté Urbaine de Bordeaux et des propriétaires fonciers privés.

L'Association Syndicale du Parc Mérignac Ville est propriétaire d'un terrain situé à l'angle de la rue Beaumarchais, de la rue de la Vieille Eglise et de la rue André Malraux.

D'une superficie d'environ **3 180 m<sup>2</sup>**, ce terrain correspond à une partie de l'îlot 4 qui développera une SHON de 5 600 m<sup>2</sup> environ. Cette emprise est à détacher des parcelles cadastrées BC 413 et BC 537.

Par vote de l'Assemblée Générale en date du 2 juin 2008, l'association syndicale a décidé de céder à la CUB lesdites parcelles. BMA ne pouvant se substituer à la CUB, il est proposé d'acheter le foncier auprès de l'Association Syndicale du Parc Mérignac Ville et de céder ultérieurement la part nécessaire à la réalisation de l'îlot 4 à BMA, la part nécessaire à la réalisation des équipements publics étant conservée par la Communauté Urbaine.

Afin de concrétiser son engagement, Monsieur Sonnois, Président de l'Association Syndicale du Parc Mérignac Ville, et Monsieur Touzeau, Vice-président représentant la Communauté Urbaine de Bordeaux, ont signé une promesse unilatérale de cession d'immeuble le 28 avril 2009.

France Domaines, consulté sur cette vente (communiqué n° 2009-281 v 1094 du 21/4/2009), a estimé la valeur vénale de ces parcelles à 180 000 € HT.

Ainsi, les parcelles BC 413p (pour environ 2 600 m<sup>2</sup>) et BC 537p (pour environ 580 m<sup>2</sup>) seront acquises par la Communauté Urbaine au prix de 180 000 € HT plus la TVA au taux en vigueur à la date de la signature de l'acte authentique.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

**DECIDER :**

- d'acquérir auprès de l'Association Syndicale du Parc Mérignac Ville un terrain d'une superficie d'environ 3 180 m<sup>2</sup> composant l'îlot 4 qui développera une SHON d'environ 5 600 m<sup>2</sup> dans la ZAC « centre ville » à Mérignac, qui est à détacher des parcelles cadastrées BC 413 et BC 537.
- d'acquérir ce terrain au prix de 180 000 € HT plus la TVA au taux en vigueur à la date de la signature de l'acte authentique.
- d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours (chapitre 21 – Article 21.11 – Fonction 82.20 – CRB D710 – Programme HB 14).

**AUTORISER :**

- Monsieur le Président à signer les actes authentiques de vente.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 novembre 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
8 DÉCEMBRE 2009  
  
PUBLIÉ LE : 8 DÉCEMBRE 2009

Mme. CHRISTINE BOST